

Modèle de CCTP pour une maison individuelle neuve

Trame à adapter à chaque affaire : les clauses ci-dessous sont des exemples, à compléter avec les pièces du marché.

1 Objet, terrain et implantation

À adapter : adresse, surface et niveaux de la maison, plans de référence. Implantation par un géomètre ou par l'entreprise de gros œuvre, repères de niveau, cote du plancher bas.

2 Terrassements et fondations

À adapter : décapage de la terre végétale et stockage sur place, fouilles en rigole ou en pleine masse, nature des fondations selon l'étude de sol, évacuation ou réemploi des terres.

3 Murs et planchers

À adapter : nature des murs (blocs béton, briques, ossature bois), plancher bas sur vide sanitaire ou dallage, plancher d'étage, chaînages, linteaux et appuis de baies.

4 Charpente, couverture et zinguerie

À adapter : type de charpente, pente et matériau de couverture, écran sous toiture, gouttières, descentes et raccordement en pied de chute.

5 Menuiseries extérieures

À adapter : matériau et performances des fenêtres, porte d'entrée, porte de garage, occultations. Renvoi au tableau des menuiseries pour les dimensions de chaque repère.

6 Isolation et cloisons

À adapter : doublages des murs extérieurs, isolation des combles ou des rampants, cloisons de distribution, plafonds. Résistance thermique visée selon l'étude thermique.

7 Réseaux et équipements techniques

À adapter : installation électrique selon la norme NF C 15-100, alimentation et évacuations sanitaires, production d'eau chaude, chauffage, ventilation mécanique.

8 Revêtements et finitions

À adapter : chapes, carrelage, parquet, faïence, peinture, pièce par pièce. Préparation des supports à la charge de chaque lot de finition.

9 Raccordements et abords

À adapter : tranchées et fourreaux des réseaux jusqu'aux coffrets en limite de propriété, raccordement des eaux usées et pluviales, remise en état du terrain autour de la maison.

Document fourni gratuitement par LM, le logiciel métré (logiciel-metre.fr). Il ne remplace ni le CCTP de l'affaire ni les textes qu'il cite. Version du 14 octobre 2026.